



TROP FORT !
◎



CRÈCHES MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES : DEMANDE DE PLACE SUR

superminot.marseille.fr



#NOUSSOMMES
MARSEILLE



Allô Mairie
0 810 813 813 Service 0,00 € / min
à prix appel



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE SUR SUPERMINOT ?

Se connecter sur le site superminot.marseille.fr

- Créer, accéder ou modifier votre fiche famille
- Passer à l'étape suivante pour « ajouter un enfant » ou « confirmer votre inscription »
- Effectuer votre demande de place en crèche en sélectionnant vos choix :
 - possibilités de 4 choix en crèches municipales et de 4 choix en crèches associatives
 - géolocaliser les crèches sur carto.marseille.fr
- Valider votre inscription en cliquant sur le lien du mail de confirmation qui vous sera envoyé, renseigner le code famille ainsi que le mot de passe
- Conserver votre récépissé de demande de place en crèche
- Modifier votre fiche famille en cas de changement d'adresse (dans menu « Les formulaires »)



À NOTER

- Faire votre demande de place en crèche à partir du début du **6^e mois de grossesse**
- Confirmer la naissance de votre enfant dans les 2 mois suivants
- Maintenir votre demande dans les 15 jours à réception du mail ou du SMS de la Direction de la Petite Enfance en vous connectant sur le site superminot.marseille.fr rubrique « demande de place en crèche », puis cliquer sur « maintien de la demande »

En l'absence de confirmation de naissance et du maintien de votre demande, celle-ci sera clôturée.

En cas de besoin d'assistance, vous pouvez contacter une crèche municipale.

Consulter le guide petite enfance (téléchargeable) pour obtenir l'ensemble des informations relatives à la petite enfance.

TOUTES LES INFOS SUR [SUPERMINOT.MARSEILLE.FR](https://superminot.marseille.fr)
OU SUR [EDUCATION.MARSEILLE.FR](https://education.marseille.fr)